

Rapport de la Commission des Finances (COFIN)

Préavis 13/2024 - «Acquisition de deux véhicules électriques pour le Service des travaux et environnement et la Conciergerie en remplacement des véhicules thermiques existants - Demande de crédit»

Madame la Présidente,

Monsieur le Syndic,

Mesdames les Municipales, Messieurs les Municipaux,

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La CoFin, composée de Madame Cosette Perfect et Messieurs Sandy Warth, Marco Caffaro, Yves Fauth, Erich Dürst, Cyril Duruz, Patrick Eerdmans et votre président rapporteur, a étudié le préavis 13/2024 – « Acquisition de deux véhicules électriques pour le Service des travaux et environnement et la Conciergerie en remplacement des véhicules thermiques existants - Demande de crédit» lors de sa séance du 14 mai 2024.

Monsieur Nicolas Garoflid était absent excusé et remplacé par Monsieur Patrick Eerdmans.

Monsieur Marc Veraguth était absent excusé et remplacé par Madame Cosette Perfect.

Monsieur Michael Crottaz était absent excusé.

Monsieur Alain Monod, en sa qualité de Municipal des Finances, était présent afin de répondre aux questions des commissaires.

Informations de Monsieur le Syndic

Monsieur le Syndic indique qu'il s'agit de remplacer deux véhicules thermiques par deux véhicules électriques.

Il note qu'il peut être étonnant que les véhicules doivent déjà être changés après 12 ans et 14 ans . Il nous explique que c'est dû aux conditions météorologiques de la commune et au fait que des véhicules utilisés par plusieurs utilisateurs s'abiment toujours plus vite.

Il indique également qu'il n'a pas été possible d'acheter les véhicules à un commerçant local à cause des cahiers des charges.

Discussion générale

Un commissaire s'interroge sur la nécessité de louer une place de parking en souterrain alors que l'on remplace un véhicule existant.

Il est expliqué que c'est à cause de la borne électrique.

Un commissaire s'interroge sur la manière dont le contrat de gré à gré a été adjugé.

Il est répondu que plusieurs offres ont été étudiées.

Un commissaire se demande pourquoi les véhicules sont amortis sur 10 ans et non pas sur 5 ans.

M. le Syndic explique que c'est dû à des modifications des délais d'amortissement en matière de finance publique.

Un commissaire se questionne sur l'utilité du poste divers et imprévu vu qu'il s'agit de l'achat de véhicules.

Il est répondu que c'est une question de prudence.

Conclusions :

C'est à l'unanimité que la Commission des Finances vous propose, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers d'accepter le préavis 13/2024 - «Acquisition de deux véhicules électriques pour le Service des travaux et environnement et la Conciergerie en remplacement des véhicules thermiques existants - Demande de crédit».

Epalinges, le jeudi 16 mai 2024

Président rapporteur, Guillaume Graf